

le 13 août 1942.

POLITISCHES DEPARTEMENT
23.AUG.1942 051246
REF. C. H. H. K. 1

ST/SCH XI-A-9-gén.

149

151 Vm H

a. A.

Monsieur le Directeur,

Lorsque M. Mihai Antonesco, Vice-Président du Conseil apprit qu'il allait recevoir la visite de M. Ebrard, il désira se documenter d'une façon générale sur le commerce roumano-suisse et demanda à M. P. Sterian, Secrétaire général du Ministère Royal de l'Economie nationale, de lui remettre un rapport sur les relations commerciales de nos deux pays.

Un de mes collaborateurs vient d'avoir connaissance du texte de ce rapport et c'est ainsi que je puis maintenant vous en envoyer une traduction en langue française. Ce document n'a pas du avoir d'influence sur les négociations qu'a conduites M. Ebrard, tout d'abord parce que celles-ci n'avaient pas un caractère aussi général que semble l'avoir exposé M. Sterian, et ensuite parce qu'elles avaient pour but non pas d'offrir à la Roumanie de nouveaux produits suisses qui permettraient à notre pays d'augmenter ses achats en pétrole, céréales ou matières fourragères, mais bien au contraire la délégation suisse désirait faire comprendre aux autorités roumaines qu'à la fin de 1942 il existerait un déficit de 30 à 40 millions de francs suisses en défaveur de la Roumanie provenant tant de marchandises que ce pays ne peut pas fournir que de produits pétroliers que l'Allemagne ne peut pas transporter.

*Mun man
Sinnvoll verlangen?
Werk.*

A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique,

B e r n e .

27. Aug. 1942

MM



le 13 août 1942.

POLITISCHES DEPARTEMENT
S. A. 1942 081248

Enfin toute l'argumentation de M. Sterian, qui représente la Suisse comme mendiant le pétrole et les autres produits que l'on peut acheter en Roumanie, ignore les commandes à Cerlikon et surtout le désir qui vous a été exprimé par différents personnages roumains de placer auprès de cette même fabrique une seconde commande tout aussi importante.

Depuis longtemps mes collaborateurs et moi-même avions l'impression que M. Sterian était nettement défavorable à la Suisse et que beaucoup de retard dans les affaires ou même d'obstacles posés sur notre route étaient dus au Secrétaire général du Ministère de l'Economie nationale. Peut-être faut-il tenir compte de cette situation pour apprécier à sa juste valeur un rapport qui nous est assez défavorable.

Je prie maintenant vous en envoyer une traduction en français. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Annexe. R. de Weck.

sur les négociations qu'a conduites M. Ehrard, tout d'abord parce que celles-ci n'avaient pas un caractère quasi général que semble l'avoir exposé M. Sterian, et ensuite parce qu'elles avaient pour but non pas d'offrir à la Roumanie de nouveaux produits suisses qui permettraient à notre pays d'augmenter ses achats en pétrole, céréales ou matières premières, mais bien au contraire la délégation suisse désirait faire comprendre aux autorités roumaines qu'à la fin de 1942 il existait un déficit de 30 à 40 millions de francs suisses en faveur de la Roumanie provenant tant de marchandises que ce pays ne peut pas fournir que de produits pétroliers que l'Allemagne ne peut pas transporter.

A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique.

B e r n e .

11
27 Aug 1942